



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances Publiques des Vosges

Pôle d'évaluation domaniale

25, rue Antoine Hurault

88060 EPINAL CEDEX

mél. : ddfip88.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sybille GERARD

Téléphone : 03 29 69 34 42

Courriel : sybille.gerard@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS :

Réf Lido : 2020-52285V0584

le 29/10/2020

Le Directeur à

Monsieur le Président

Conseil Départemental

1 rue du commandant Hugueny

CS 62127

52905 CHAUMONT Cedex 9

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : ACQUISITION DE TERRES AGRICOLES

Adresse du bien : AUTOUR DU LIEUDIT MONTAGNE DE BAGNEUX A LEUCHEY

Valeur vénale : 0,32 €/M².

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

CONSEIL DEPARTEMENTAL 52

affaire suivie par : M. Jean-Jules JOLY, responsable service Agriculture, Aménagement foncier et Sylvicole

2 – DATE

de consultation : 21/10/2020

de réception : 21/10/2020

de visite :

de dossier en état : 29/10/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Le Conseil Départemental sollicite une actualisation de la valeur vénale moyenne des terres cultivées sises sur le territoire de la commune de Leuchey, lieudit Montagne de Bagneux en vue de la protection de l'aire d'alimentation du captage de la ressource en eau.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Diverses parcelles agricoles de plateau cultivées à l'instar des parcelles du lieudit « montagne de Bagneux ».

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : divers propriétaires
Situation d'occupation : non précisée

6 – URBANISME – RÉSEAUX

La commune de Leuchey relève du RNU.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale a été déterminée par la méthode dite de comparaison.
La valeur vénale de 0,32 €/m² pour des terres agricoles nues autour de Leuchey est conforme au marché.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

L'Inspectrice des Finances Publiques,
Pôle d'Evaluation Domanial,
Sybille GERARD



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.